

# *Suisse*

## **La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, du 27 juillet 1929.**

*Le département politique fédéral a communiqué à la presse la note suivante, datée de Berne, le 1<sup>er</sup> février 1930 :*

« Aujourd'hui 1<sup>er</sup> février est expiré le délai prévu pour la signature de la Convention de Genève révisée, pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, du 27 juillet 1929, et de la nouvelle Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, de la même date.

« Il est extrêmement réjouissant de constater que les deux conventions ont été signées, sans aucune exception, par les plénipotentiaires des 47 pays qui ont participé à la conférence réunie à Genève en juillet dernier et dont ces conventions sont issues.

« Cette unanimité, dont il existe peu de précédents, est d'un bon augure pour la ratification prochaine de ces actes internationaux ».

## **Monument Henri Dunant.**

Né à Genève le 8 mai 1828, Henri Dunant est mort à Heiden le 30 mai 1910, peu de temps après avoir été honoré du prix Nobel pour la paix ; ses cendres sont conservées dans une urne qui a été placée dans un mur du cimetière central de Zurich.

L'Alliance suisse des samaritains, désirant donner de ce grand bienfaiteur une sépulture qui l'honore, a fait appel, il y a plusieurs années, au concours des autorités zurichoises et de la grande famille des samaritains. Un comité s'est constitué à Zurich ; en ouvrant une souscription nationale, il est soutenu par la population zurichoise

## *Suisse*

comme par le Comité international de la Croix-Rouge, la Direction de la Croix-Rouge suisse, le Comité central de l'Alliance des samaritains, le Comité central de la Société suisse des troupes du Service de santé, la Société suisse d'utilité publique, la Société d'utilité publique des femmes suisses, l'Alliance des médecins, la Société suisse des officiers.

En 1928 — année où fut commémoré le centenaire de la naissance d'Henri Dunant — le conseil de la ville de Zurich a mis à la disposition du comité de Zurich un emplacement où un monument sera érigé ; on y verra, au premier plan, un samaritain se penchant sur un blessé, et, sur le fond, un portrait en relief d'Henri Dunant, l'emblème de la Croix-Rouge et une courte inscription.